



### Important à savoir

- **Les bébés** peuvent être **protégés contre le VRS** en **vaccinant la mère pendant la grossesse** ou en **administrant l'anticorps nirsevimab**.
- La vaccination contre le VRS est recommandée pour les personnes de plus de 60 ans qui présentent au moins un autre facteur de risque de maladie grave liée au VRS, ainsi que pour toutes les personnes d'au moins 75 ans, en particulier celles avec des facteurs de risque supplémentaires ou vulnérables.
- Il existe **des recommandations officielles** concernant la vaccination contre le VRS. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien à ce sujet.



Le VRS est un virus capable de provoquer une **infection des voies respiratoires supérieures**. Cette **maladie très contagieuse** peut être **dangereuse** pour les **bébés** et les **jeunes enfants**. Pour en savoir plus sur ce virus, consultez le [thème autour de la VRS](#).

Vous avez des questions sur les vaccins ? Vous souhaitez discuter des vaccins ? Consultez [ce thème](#) pour découvrir les cartes de discussion sur la vaccination.



### Quel est l'effet de ce médicament et à quoi sert-il ?

Le **VRS** (ou virus respiratoire syncytial) est un virus qui peut provoquer une **infection des voies respiratoires supérieures**. Il s'agit de l'infection des voies respiratoires supérieures la plus courante chez les **nourrissons** et les **enfants en bas âge**. Certains de ces enfants doivent même être hospitalisés en raison de problèmes respiratoires.

#### Protection des bébés

Vous pouvez protéger votre bébé contre le VRS de deux manières:

- **Les femmes enceintes** peuvent se vacciner contre le VRS **entre 24 et 36 semaines de grossesse** (l'avis officiel recommande un intervalle plus court : entre 28 et 36 semaines de grossesse). Ceci n'est important que **si votre bébé va naître pendant la saison du VRS** (d'octobre à mars). Pour les femmes qui doivent accoucher au printemps ou en été, il n'y a aucune raison de se faire vacciner contre le VRS.
- **L'anticorps nirsevimab** peut être administré à votre bébé **après sa naissance**. Votre bébé est alors protégé pendant **au moins 5 mois**. Cette vaccination est possible pour :
  - les bébés dont **les mères n'ont pas été vaccinées** pendant la grossesse ;
  - les bébés **nés avant 30 semaines de grossesse** ;
  - les bébés **nés 2 semaines après la vaccination de la mère** ;
  - les bébés qui présente **un risque élevé** de tomber gravement malade et dont les mères ont été vaccinées pendant la grossesse.

Il existe **des recommandations officielles** pour protéger votre bébé contre le VRS. Elles précisent que pour la plupart des enfants, **l'une des deux stratégies peut être choisie** : la vaccination de la mère pendant la grossesse, ou l'administration de l'anticorps nirsevimab à votre bébé. Il est possible que l'anticorps soit administré aux bébés dont les mères ont été vaccinées pendant la grossesse, s'ils présentent **un risque élevé** de tomber gravement malade. Discutez-en avec votre médecin pour plus

d'informations.

### Protection des personnes âgées

Le vaccin contre le VRS est recommandé dans certains groupes de personnes âgées :

- **Les personnes de plus de 60 ans qui présentent au moins un autre facteur de risque** de maladie grave liée au VRS (comme des problèmes respiratoires, une insuffisance cardiaque, des problèmes rénaux ou un diabète) ;
- **Les personnes d'au moins 75 ans**, en particulier si elles présentent des facteurs de risque supplémentaires ou si elles sont vulnérables.

Il existe des **recommandations officielles** concernant la vaccination contre le VRS. Vous pouvez toujours demander conseil à votre médecin ou votre pharmacien à ce sujet.

### Comment se déroule une vaccination contre le VRS?

Après la vaccination, votre **système immunitaire** produit une **protection** contre la maladie (réponse immunitaire). Les femmes enceintes **transmettent** cette protection à leur bébé à naître **via le placenta**.

La protection avec l'**anticorps nirsevimab** est différente de celle du vaccin. Ce sont **les anticorps administrés**, qui assurent une protection contre le VRS.

La **protection** apportée par la **vaccination n'est jamais complète**.



### Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ? Sous quelles formes peut-il être administré ?

Pour voir la liste de tous les médicaments associés à cette fiche, visitez [PharmaInfo.be](https://pharmainfo.be).

Cette liste contient tous les vaccins contre le VRS. Cliquez sur le nom du médicament pour trouver la notice, des informations sur le prix, le remboursement et la nécessité d'une prescription médicale.

Lisez la notice pour tout savoir sur votre médicament, notamment sur sa composition ou sur les allergies possibles.



### Quel est le schéma de vaccination et quand se faire vacciner ?

#### Quel est le schéma de vaccination ?

**Les personnes âgées** : reçoivent une injection. Pour l'instant, la nécessité d'un rappel n'a pas encore été déterminée.

**Les femmes enceintes** : reçoivent une injection entre la 24<sup>e</sup> et la 36<sup>e</sup> semaine de grossesse (l'avis officiel recommande un intervalle plus court : entre 28 et 36 semaines de grossesse). Pour l'instant, la nécessité d'une vaccination de rappel n'a pas encore été déterminée.

#### Les bébés éligibles à l'anticorps nirsevimab :

- **Bébés nés entre octobre et mars** dont les **mères n'ont pas été vaccinées** pendant la grossesse : reçoivent une injection avec l'anticorps à la naissance.
- **Bébés de moins de 6 mois** qui **n'ont pas encore été vaccinés** et dont la **mère n'a pas été vaccinée** pendant la grossesse : reçoivent une injection vers le mois d'octobre.
- **Bébés qui présentent un risque plus élevé** de tomber gravement malade à cause du VRS : en plus d'une première vaccination au cours de leur première année de vie (ou si la mère a été vaccinée pendant la grossesse), ils peuvent recevoir une deuxième injection pendant la saison du VRS au cours de leur deuxième année de vie.

## Quand se faire vacciner ?

**Les personnes âgées** : discutez avec votre médecin du meilleur moment pour vous faire vacciner. Les mois de septembre et octobre sont les meilleurs mois pour se faire vacciner.

**Les femmes enceintes** : reçoivent une injection **entre la 24<sup>e</sup> et la 36<sup>e</sup> semaine de grossesse**. Ce vaccin ne peut **pas** être administré **en même temps que** le vaccin contre la coqueluche. Il doit y avoir un intervalle d'au moins deux semaines entre les deux vaccins.

### **Les bébés éligibles à l'anticorps nirsevimab :**

- **Bébés nés entre octobre et mars** : reçoivent une vaccination de l'anticorps nirsevimab à la naissance.
- **Bébés de moins de 6 mois** qui n'ont **pas encore été vaccinés** et dont la **mère n'a pas été vaccinée** pendant la grossesse : reçoivent un vaccin vers le mois **d'octobre**.
- **Bébés qui présentent un risque plus élevé** de tomber gravement malade à cause du VRS : en plus d'une **première** vaccination au cours de leur **première année de vie** (ou si la mère a été vaccinée pendant la grossesse), ils peuvent recevoir une **deuxième** injection pendant la **saison du VRS** au cours de leur **deuxième année de vie**.



## Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tout médicament, ce médicament peut avoir des effets indésirables, bien qu'ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables les plus fréquents lors de l'administration d'un vaccin contre le VRS sont les suivants :

### **Très fréquent (chez plus de 1 personne sur 10)**

- douleur au site d'injection (celle-ci peut persister pendant quelques jours) ;
- maux de tête ;
- douleurs musculaires ;
- douleurs articulaires ;
- fatigue.

### **Fréquent (jusqu'à 1 personne sur 10)**

- rougeur et gonflement au site d'injection ;
- fièvre et frissons.

### **Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)**

- gonflement des ganglions lymphatiques ;
- éruption cutanée ;
- nausée, maux de ventre et vomissements ;
- démangeaisons au site d'injection ;
- sentiment général de malaise.

Les effets indésirables les plus courants après l'administration de l'anticorps nirsevimab contre le VRS chez les nourrissons sont les suivants :

### **Parfois (jusqu'à 1 personne sur 100)**

- éruption cutanée ;
- réaction au site de vaccination ;

- fièvre.

Il existe d'autres effets indésirables moins fréquents. La liste complète figure dans la notice du médicament concerné. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.

Contactez votre médecin ou votre pharmacien si vous ressentez des effets indésirables, même s'ils ne sont pas mentionnés dans la notice. Vous pouvez également [signaler des effets indésirables directement à l'AFMPS](#).



## Puis-je conduire un véhicule ? Puis-je consommer de l'alcool ? Puis-je manger ce que je souhaite ?

### Puis-je conduire un véhicule ou utiliser des machines si je prends ce médicament ?

**Oui**, vous pouvez conduire un véhicule ou utiliser des machines après une vaccination contre le VRS.

Vous pouvez ressentir de la **fatigue** ou des **maux de tête** après la vaccination, mais cela **n'affectera que rarement votre capacité à conduire**.

### Puis-je consommer de l'alcool si je prends ce médicament ?

**Oui**, vous pouvez consommer de l'alcool après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu de l'alcool** sur une vaccination contre le VRS.

### Puis-je manger normalement si je prends ce médicament ?

**Oui**, vous pouvez manger ce que vous souhaitez après votre vaccination.

Il n'y a **pas d'effet connu** de certains aliments sur l'administration d'un vaccin contre le VRS ou l'administration de l'anticorps chez les bébés.



## Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ou si j'allaite ?

**Une vaccination contre le VRS peut être conseillée aux femmes enceintes.**

### Puis-je prendre ce médicament si je suis enceinte ?

**Oui**, vous pouvez être vaccinée contre le VRS pendant votre grossesse. Il n'y a **pas d'effets négatifs connus**.

**La vaccination peut être recommandée aux femmes enceintes.** En vous faisant vacciner entre la 24<sup>e</sup> et la 36<sup>e</sup> semaine de votre grossesse et à l'approche de la saison du VRS, vous offrez à votre bébé une protection contre le VRS jusqu'à ses 6 mois.

Vous êtes enceinte ou vous essayez d'être enceinte ? **Discutez** de la vaccination contre le VRS avec votre **médecin et/ou votre pharmacien**.

### Puis-je allaiter lorsque je prends ce médicament ?

Les femmes qui allaitent ne sont **pas un groupe cible** pour la vaccination contre le VRS. Il n'y a donc **pas assez de données** sur la sécurité de ce vaccin pendant l'allaitement.



## À quoi dois-je faire attention si je prends d'autres médicaments ?

Il peut y avoir des interactions entre le vaccin contre le VRS et d'autres médicaments. Cet aperçu ne répertorie que les **interactions potentiellement graves**. Consultez votre médecin et/ou votre pharmacien en cas d'utilisation simultanée de ce médicament avec les médicaments suivants :

- médicaments qui **affaiblissent le système immunitaire** ;
- le **vaccin contre la coqueluche** : il est recommandé à cet égard d'**attendre au moins deux semaines** ;
- un **autre vaccin** : il est possible d'administrer simultanément plusieurs vaccins, mais à des sites d'injection différents.

Pour les bébés l'**anticorps** peut être administrée **en même temps que les vaccins pour enfants**. Ces injections doivent être administrées à **un endroit différent du corps**.

La liste complète des interactions figure dans la notice. La notice se trouve dans la section : [«Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



## À quoi dois-je faire attention si j'ai d'autres problèmes de santé ?

Ne vous faites pas vacciner contre le VRS ou consultez votre médecin et/ou votre pharmacien dans les situations suivantes :

- **allergie** à un composant du vaccin contre le VRS ;
- si vous êtes **malade** au moment de la vaccination et si vous avez de la **fièvre**. Reportez la vaccination jusqu'au moment où vous êtes complètement rétabli.

Pour la liste complète des situations qui demandent une vigilance particulière lorsque vous utilisez le vaccin contre le VRS, consultez la notice. La notice se trouve dans la section : « [Sous quels noms ce médicament est-il disponible en Belgique ?](#) ». Cliquez ensuite sur votre médicament dans l'aperçu.



## Comment conserver ce médicament et pendant combien de temps ?

### Comment conserver ce médicament ?

Conservez le vaccin contre le VRS **au réfrigérateur** (2 – 8 °C). Ne mettez jamais le vaccin au congélateur.

Conservez également le vaccin anti-anticorps pour bébés **au réfrigérateur** (2 – 8 °C). Ce vaccin peut être conservé hors du réfrigérateur pendant **8 heures maximum**.

Gardez toujours ce médicament **hors de la vue et de la portée des enfants**.

Conservez toujours le médicament dans **son emballage d'origine, bien fermé**, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Ne jetez pas les médicaments dans l'évier ou les toilettes et ne les jetez pas à la poubelle. Rapportez-à votre pharmacie. Cliquez ici pour plus d'informations.

### Combien de temps puis-je conserver ce médicament ?

N'utilisez **pas** ce médicament **après la date de péremption**. Cette date se trouve sur la boîte ou l'étiquette. Vous pouvez utiliser le médicament jusqu'au dernier jour du mois et de l'année indiqués après « EXP ».

Le médecin ou l'infirmière doit d'abord préparer le vaccin contre le VRS. **Après préparation, le vaccin doit être administré immédiatement.**

